

PRÉFECTURE Le texte est une nouvelle fois déclaré invalide. Le préfet de Bienne a rejeté hier les recours du comité d'initiative de PubliLac. Il confirme les décisions des Conseils municipaux

Coup de grâce pour l'initiative PubliLac?

RAPPEL DES FAITS

Le comité d'initiative PubliLac se bat depuis 2012 pour le maintien d'une surface verte publique au bord du lac dans le cadre du projet de nouveau quartier Agglolac à cheval entre Bienne et Nidau. Déposée au mois de septembre 2012 à Nidau et à Bienne, l'initiative populaire avait recueilli quelque 3700 signatures. Le texte visait à interdire aux autorités de vendre ou de remettre en droit de superficie certains espaces verts dans le secteur. L'initiative avait par la suite été invalidée par les conseils municipaux des deux communes.

JULIEN GRAF

L'initiative PubliLac a une nouvelle fois été déclarée irrecevable. Le préfet de l'arrondissement de Bienne, Philippe Chételat, a annoncé hier avoir rejeté les recours formulés par le comité d'initiative. Il donne ainsi raison aux Conseils municipaux de Bienne et de Nidau qui avaient déjà invalidé le texte en première instance en juin 2013.

Les exécutifs des deux communes avaient motivé leur décision par deux raisons: une initiative doit viser à proposer des changements et non le maintien d'une situation actuelle, en l'occurrence la sauvegarde d'une large bretelle verte aux abords de la plage de Bienne et le long des rives. Deuxièmement, des citoyens de Nidau faisaient partie du comité d'initiative à Bienne et inversement, ce qui, de l'avis des autorités, violait les dispositions constitutionnelles.

Si le préfet n'a pas suivi les deux Conseils municipaux sur ce dernier point, il est en revanche arrivé à la même conclusion concernant le premier point: «Le contenu des demandes était juridiquement mal fondé. Les exécutifs



L'initiative PubliLac, déposée à Bienne et Nidau, demandait le maintien d'une large bretelle de verdure aux abords du lac, où le nouveau quartier d'Agglolac devrait voir le jour à l'horizon 2025. JULIE LOVENS

ont à juste titre déclaré les deux initiatives invalides», fait remarquer Philippe Chételat. «L'initiative exigeait seulement le maintien de l'état actuel, ce qui est contraire à la loi bernoise sur les communes. Cette dernière prévoit que seule la modification d'une situation actuelle peut être exigée par le biais d'une initiative.»

Vers un nouveau recours?

C'est la seconde fois que le préfet de Bienne se penche sur le cas de PubliLac. En avril 2014, Philippe Chételat avait en effet refusé d'entrer en matière sur ce recours pour des raisons de non-respect des délais. Selon lui, les recours avaient été déposés au-delà des dix jours autorisés. Saisi de l'affaire, le Tribunal administratif l'avait alors désavoué, estimant que le comité avait bel et bien 30 jours pour transmettre ses griefs. Le Tribunal avait donc contraint Philippe Chételat à

trancher sur la validité ou non de l'initiative. Ce qu'il vient de faire.

Figure de proue de PubliLac, le conseiller de ville biennois Max Wiher prend acte de la décision préfectorale. «En 2011, lors de l'élaboration du texte, nous avions pourtant sollicité un bureau d'avocats spécialisé en droit politique. Il s'était penché sur les questions juridiques liées à l'initiative. Apparemment, ses conclusions n'étaient pas les mêmes que celles du préfet», constate-t-il.

Reste que le comité de PubliLac a désormais 30 jours pour faire appel de la décision, à nouveau auprès du Tribunal administratif. Usera-t-il de sa dernière cartouche pour sauver son initiative? «Nous allons faire analyser la décision préfectorale par un avocat. Nous discuterons de ses conclusions au sein du comité et déciderons si oui ou non nous ferons recours. Il est trop tôt pour se

prononcer», se contente d'indiquer Max Wiher.

La Ville satisfaite

De son côté, le maire de Bienne dit avoir appris la décision préfectorale «avec une certaine satisfaction. Nous sommes heureux que le préfet partage notre avis sur cet aspect juridique. Mais politiquement, elle ne change pas grand-chose. Nous nous efforçons de prendre en compte au mieux les avis des initiants. En fin de compte, ce sera au peuple de plébisciter ou non le projet», affirme Erich Fehr. Et de citer le projet «citélac», retenu la semaine dernière dans le cadre du concours d'urbanisme d'Agglolac (notre édition de vendredi): «Ce concept est tout à fait à même de répondre aux vœux du comité d'initiative en garantissant d'importantes surfaces non construites.» Un avis qui n'est que partiellement partagé par Max Wiher: «Certes, <citélac>

a le plus de potentiel pour accéder à nos requêtes. Et c'est certainement grâce à notre initiative qu'il a été retenu. Toutefois, nous voulons que la surface d'espaces verts prévue soit doublée.»

Le combat continue

Qu'il porte ou non l'affaire devant le Tribunal administratif, le comité d'initiative affirme qu'il continuera de se battre pour faire passer ses desiderata auprès des Villes de Bienne et de Nidau ainsi que de l'investisseur Mobimo SA. «Nous ne sommes pas contre Agglolac mais luttons pour optimiser le projet. Nous allons continuer de maintenir la pression pour que la volonté des 3700 personnes ayant signé notre texte soit respectée», avertit Max Wiher. ◉

 www.journaldujura.ch

De nombreux autres sujets concernant Agglolac et PubliLac dans notre dossier.